



Thervay



Commune de Thervay

Réunion du conseil municipal du 26 février 2016

Séance ouverte à 20h30

Convocation : 18 février 2016

Présents : 10+1 procuration

Secrétaire de séance : Marie-Eve PONCELIN

Absent excusé : 1

Absent non excusé : 0

Le compte rendu du 8 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Préambule :

Le comité des fêtes, représenté par Laurence Nodon (Présidente) et Amandine Seguin (Secrétaire), est venu présenter ses activités. L'association compte 2 nouveaux membres et se compose désormais de 11 membres.

En 2015, la commune a donné une subvention de 550 € pour le fleurissement du village. Cette somme ne couvre pas le coût réel des fleurs qui était de 623 € en 2015.

De par cette dépense, l'association ne bénéficie pas d'aide de la commune pour ses autres activités.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner 550 € pour l'achat des fleurs et 300 € pour les autres activités de l'association soit un montant total de 850 €.

1 SIDEC – Convention d'adhésion au service informatique (SITIC)

La commune a une convention avec le SIDEC pour la maintenance de son parc informatique et de ses logiciels (comptabilité, paie, cadastre,...).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la convention avec le SITIC pour un montant de 2 738 €.

2 Subvention Association Sportive de Moissey

L'association sportive a fait une demande de subvention à la commune. En 2015, la commune a donné une subvention de 100€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner 100 € à l'association en 2016.

3 Subvention Ligue Nationale contre le Cancer:

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à cette demande.

4 Subvention Collège de Pesmes pour voyage à Rome:

Cette année deux enfants du village vont faire un voyage linguistique à Rome.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner 30 € par enfant soit 60 €.

5 Indemnité de conseil du comptable du trésor année 2015:

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil à Mr GAGNEUR Patrick qui s'élève à 171.74 € brut.

Concernant Mme FLEURY Patricia, nouvelle comptable du trésor, après débat, le conseil municipal a décidé de reporter la décision du taux de l'indemnité à la prochaine séance. Ce report permettra de nous donner du temps pour comprendre le mécanisme d'indemnité du comptable du trésor.

6. Devis sèche serviette appartement communal Mlle Boch :

Le conseil municipal décide de mettre en attente cette demande de changement du sèche serviette.

Alain CHAMPONNOIS fera le point pour vérifier si celui-ci dysfonctionne. La décision de changement est donc reportée au prochain conseil municipal

7. Contrat d'assurance CDG39 :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner mandat au CDG39 pour un éventuel contrat d'assurance.

En effet, la commune de Thervay est déjà assurée pour ce type de prestation.

8. Prêt future station d'épuration :

Cédric Widmer expose sa démarche pour la consultation des banques. La consultation va être lancée courant mars 2016.

9. Tarif location Salle des Fêtes :

Actuellement la location de la salle des fêtes ne fait l'objet d'aucune caution.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer une caution de 250 € pour la location de la salle des fêtes. La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

10 Questions diverses :

- Subvention du souvenir Français : comme chaque année la commune reconduit sa subvention de 50 €.
- Coopérative scolaire de Dammartin : Voyage à Chaux des Crotenay pour 6 enfants du village. Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner 30 € par élève soit une somme totale de 180 €.
- Un rallye de vieilles automobiles passera sur notre commune le samedi 5 mars vers 12h.

- CCAS : Suite à la délibération du 6 novembre 2015 portant suppression du CCAS, ce dernier cède à la commune pour 1 € la parcelle cadastrée YT 13 lui appartenant.
- Après réflexion, le conseil municipal a décidé de ne pas retenir la proposition du SIDEC pour la gestion de l'électricité, l'offre n'étant pas assez intéressante pour notre commune.

La prochaine réunion est fixée le 8 avril 2016 à 20H30.